20 novembre Journée mondiale de l'enfance : pour le respect et la promotion des droits des enfants

Chaque journée internationale représente une occasion d'informer le public sur des thèmes liés aux enjeux et défis majeurs de nos sociétés modernes. En adoptant, il y a 30 ans, la Convention relative aux droits de l'enfant, les dirigeants signataires de deux cents états se sont engagés à ce que chaque enfant puisse jouir de chacun de ses droits particuliers et inaliénables notamment : un environnement familial sain et protégé pour pouvoir grandir sous la conduite et avec l'exemple d'un papa et d'une maman, le droit-devoir de recevoir une éducation adéquate en famille et à l'école…. La France est signataire de ce traité international.

Malheureusement, dans de nombreuses régions du monde, y compris en France, beaucoup d'enfants ne profitent pas pleinement de leur enfance. Aujourd'hui encore, nombreux sont des enfants qui voient leur enfance écourtée surtout lorsque leurs parents ne détiennent pas encore toutes les autorisations de séjour en France.

Le Collectif « Pour une autre politique migratoire » tient à attirer l'attention, en cette journée mondiale de l'enfance, sur certaines réalités des politiques migratoires en matière des droits des enfants. Les politiques migratoires de plus en plus restrictives engendrent l'éclatement des familles des migrants (familles « transnationales » : les membres vivent dans deux ou plusieurs pays et avec des liens maintenus grâce aux moyens de communication et à l'échange des biens).

Dans ce contexte d'exil, les enfants présents sur le territoire français avec au moins l'un des parents émergent comme de nouveaux acteurs incontournables. Ils jouent souvent le rôle que prenaient leurs parents dans le pays d'origine. Les mineurs bilingues font souvent office d'interprètes pour leurs parents auprès des services sociaux et médicaux, voire chez les avocats. Il y a donc un renversement des rôles, une reconfiguration des rôles parentaux.

L'enfant migrant en particulier, vit une sorte de métissage, un savant et complexe mélange entre l'expérience du pays d'origine, celle de sa famille et l'expérience acquise dans le pays d'accueil. Plusieurs situations ou barrières nous interpellent en tant que citoyens : barrières à l'accès aux aides financières pour les enfants dont les parents sont sans autorisation de séjour en France, des enfants bloqués aux frontières, forcés à dormir dehors, exposés à la pluie et à la chaleur, privés d'accès aux soins de base et vulnérables aux contrebandiers et trafiquants, des enfants nés et laissés au pays, des enfants nés à l'étranger et aussitôt renvoyés au pays, les jeunes mineurs étrangers au croisement des dispositifs français de protection de l'enfance et du droit des étrangers. Un croisement qui pose problème : le statut d'enfant ne devrait-il pas prévaloir sur celui d'étranger ?

Notre Collectif « Pour une autre politique migratoire » exige des chefs de gouvernement, des entreprises et des populations des états signataires, le respect de leurs engagements à travers des mesures et des politiques plus humaines et moins soumises aux intérêts économiques et politiques des États et des entreprises en faveur des droits de l'enfant. Il déplore la *manipulation de la protection de l'enfance à des fins de contrôle migratoire lorsque certains placements en urgence sont décidés (un nourrisson séparé de sa mère qui mendie !)*

Associations membres actifs du Collectif : (liste à mettre à jour !)

Gaston